

CONFORME

Sous réserve de l'adoption définitive du présent document par le conseil municipal,
lors de la séance régulière du 10 mars 2026.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard,
tenue **le 10 février 2026 à compter de 19h30**, au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-
de-Lévrard.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 10 FÉVRIER 2026 À 19H30**

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Séance ordinaire du 20 janvier 2026;
 - 4.2 Séance extraordinaire du 29 janvier 2026;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements:
 - 7.1 Adoption du règlement n° 68-2026 – Fixant le taux de taxation 2026;
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n°69-2026 – Relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, modifiant le règlement n° 27-2022;
8. Administration générale:
 - 8.1 Renouvellement et abonnement de différents logiciels;
 - 8.2 Mandat de déménagement pour les équipements d'entraînement;
 - 8.3 Mandat d'installation et achat d'un système de porte automatique pour accès universel;
9. Gestion financière et administrative:
 - 9.1 Approbation des comptes à payer;
 - 9.2 Liste des revenus;
 - 9.3 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection; *Reporté*.
 - 9.4 Utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection; *Reporté*.
10. Sécurité publique et civile:
 - 10.1 Rapport annuel d'activités d'autorité locale 2025 du SSIRMRCB;
11. Transports - Réseau routier:
 - 11.1 Achat de lames mobiles pour le déneigement;
 - 11.2 Frais supplémentaires pour l'achat et installation d'un nouveau moteur pour le camion Inter blanc;

- 11.3 Dépenses pour la remise en condition de fonctionnement optimal du camion inter blanc;
- 11.4 Mandat de réalisation des plans finaux de conception incluant les TQC par la firme de surveillance Stantec pour le MTMD; *Annulé*.
- 12. Hygiène du milieu - Santé et bien-être;
- 13. Aménagement, Urbanisme et Développement:
 - 13.1 Rapport des permis émis – Janvier 2026;
 - 13.2 Nomination d'un comité de démolition;
- 14. Loisirs et Culture:
 - 14.1 Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques;
 - 14.2 Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;
 - 14.3 Inscription d'une formation par Réseau Biblio;
- 15. Varia;
- 16. Période de questions;
- 17. Levée de l'assemblée.

1 - PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 10 février 2026, à 19h30 au 184-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel et Cathy Michel, ainsi que les conseillers, messieurs Martin Jacques, Robert Desharnais, Mario Demers et Michel Demers, formant le quorum sous la présidence de monsieur Sébastien Demers, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire, M. Sébastien Demers déclare la séance ouverte.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 7321-02-2026

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pu prendre connaissance avant la présente séance de l'ordre du jour puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

ATTENDU QUE monsieur le maire, Sébastien Demers, demande aux conseillers présents s'ils ont un point à ajouter au varia dans l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert, et sous réserve de reporter ou effectuer le retrait d'un point.

ADOPTÉ

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1

RÉSOLUTION 7322-02-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

ATTENDU QUE le conseil doit adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Jacques

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2026 et qu'il soit signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

4.2

RÉSOLUTION 7323-02-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026

ATTENDU QUE le conseil doit adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Desharnais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 et qu'il soit signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 - CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE la liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil a été déposée aux membres du conseil.

DÉPOSÉE

6 - RAPPORT DES ÉLUS

Robert Desharnais, conseiller n° 3:

Rapport de la rencontre de l'OMH :

1. Pour les travaux : le Gouvernement fédéral ne fournira plus le 10 % de compensation en 2026, ça va être à la Municipalité de combler ce 10%, et ce, seulement si la municipalité est d'accord à payer;
2. 1 logement, pas loué;
3. Dépenses de réparations : un panneau électrique incluant de l'éclairage et un plancher dans l'espace commun corridor pour un montant de 9582.84 \$ (travaux 2025).

Michel Demers, conseiller n° 5:

Comité culturel :

À venir, il y aura une activité en juin dans la municipalité, « un atelier de création musicale ». Je vais vous revenir avec plus de détails plus tard, et nous ferons une publication à l'avance.

7 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7.1

RÉSOLUTION 7324-02-2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 68-2026 – FIXANT LE TAUX DE TAXATION 2026

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Madame Vanessa Robidas Gravel a donné l'avis de motion relatif au règlement 68-2026 à la séance ordinaire du 29 janvier 2024, ainsi que présenté et déposé ledit règlement à cette même séance extraordinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Jacques

ET RÉSOLU QUE le conseil procède à l'adoption du règlement numéro 68-2026 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE

7.2

RÉSOLUTION 7325-02-2026

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°69-2026

**– RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 27-2022**

Par la présente, la conseillère, madame Vanessa Robidas Gravel

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement n° 69-2026 - Relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, modifiant le règlement n° 27-2022;
- Dépose ledit projet de règlement n° 69-2026 et présente le projet de règlement conformément à la Loi, et qu'il sera adopté à une prochaine séance, soit celle du 10 mars 2026.

QUE ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE les valeurs éthiques des membres du Conseil dans ce code sont les suivantes :

- Intégrité des membres du conseil;
- Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
- Prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- Loyauté envers la Municipalité;
- Recherche de l'équité.

QUE ce règlement instaure des normes de comportement pour prévenir les conflits éthiques, les conflits d'intérêts, gérer l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat.

- Avis est également donné que le projet de règlement a été déposé et sera disponible, suite à la tenue de la présente séance du conseil, pour consultation au babillard du bureau municipal du 174-A, Saint-Antoine durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.munstesophie.org.

ADOPTÉE

8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1

RÉSOLUTION 7326-02-2026

RENOUVELLEMENT ET ABONNEMENT DE DIFFÉRENTS LOGICIELS

ATTENDU QUE certaines licences de logiciels de travail doivent être renouvelées et qu'un nouvel outil est nécessaire pour respecter les règles de confidentialité;

ATTENDU QUE les logiciels sont :

- Canvas, au montant de 250 \$ plus taxes, pour la réalisation des journaux locaux et la publication;
- Antidote, au montant de 80 \$, plus les taxes, pour la correction grammaticale;
- Adobe Reader, au montant de 311.88 \$, et 203.88 \$ plus les taxes, pour modifier, remplir, convertir et signer des PDF, ainsi que pour sceller les documents;
- ICO sans papier, au montant de 1 223 \$, plus les taxes, pour la préparation des séances du conseil, accès à un portail de données aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cathy Michel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à renouveler les licences, chaque année, et ce, selon les tarifs annuels pour s'assurer que l'équipe soit bien outillée annuellement, et ce, selon les besoins de fonctionnement.

ADOPTÉE

**8.2 RÉSOLUTION 7327-02-2026
MANDAT DE DÉMÉNAGEMENT POUR LES ÉQUIPEMENTS D'ENTRAÎNEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité doit déménager les équipements d'entraînement qui sont situés au 172 St-Antoine, à l'entrepôt municipal afin de libérer l'espace pour les travaux d'amélioration et de rénovation de ce bâtiment;

ATTENDU QUE deux compagnies ont été invitées à soumissionner, dont les suivantes :

NOM	COORDONNÉE	TARIF À L'HEURE	TEMPS APPROXIMATIF	COÛTS
Déménagement Pro-Xtrême	Bécancour (Secteur St-Grégoire)	160\$	3-4 heures + 1 h de transport	Entre 640\$ et 800\$
Déménagement B.Davidson	Victoriaville	195\$	5-6 heures	Entre 975\$ et 1 170\$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Desharnais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de donner le mandat à l'entreprise de déménagement Pro-Xtrême, et ce, selon leur soumission, au tarif à l'heure de 160 \$ de l'heure incluant les frais de transport, l'équipe, le matériel pour réaliser le déménagement, mais que seules les heures réelles seront payées.

ADOPTÉE

**8.3 RÉSOLUTION 7328-02-2026
MANDAT D'INSTALLATION ET ACHAT D'UN SYSTÈME DE PORTE AUTOMATIQUE POUR ACCÈS UNIVERSEL**

ATTENDU QUE la municipalité désire installer un système de porte pour accès universel à la nouvelle bibliothèque qui sera relocalisée au 172 St-Antoine;

ATTENDU QUE l'entreprise spécialisée Adaptation04 est venue évaluer et constater les besoins de la municipalité ainsi que son emplacement, puis a été en mesure de proposer sa soumission à la municipalité, ce qui est inclus :

- Tout le matériel nécessaire pour une porte d'accès automatique
- Le bouton-poussoir sans fil extérieur

- Le matériel d'atelier, la main-d'œuvre d'installation et le déplacement
- Une garantie d'un an, pièce et main-d'œuvre

Ce qui n'est pas inclus, ce sont les frais d'électricien et matériel, la porte et la poignée de la porte.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de donner le mandat à l'entreprise Adaptation04, et ce, selon sa soumission proposée, pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes, et ce, incluant tout ce qui est inscrit dans ladite soumission.

ADOPTÉE

9 – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1 **RÉSOLUTION 7329-02-2026** **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des paiements du mois dernier a été présentée aux membres du conseil;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 07-2018 décrétant les règles de contrôle et des suivis budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil approuve la liste des comptes à payer et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des factures pour le mois précédent, tel qu'inscrites dans la liste des paiements déposée dans l'Annexe A, de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

9.2

LISTE DES REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de **14 401,22 \$** incluant les revenus de perceptions tels que déposés dans l'Annexe A, faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

DÉPOSÉE

9.3

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Ce point est reporté.

9.4

UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Ce point est reporté.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10.1 **RÉSOLUTION 7330-02-2026** **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AUTORITÉ LOCALE 2025 DU SSIRMRCB**

ATTENDU QUE la municipalité doit produire un rapport annuel d'activités municipales qui décrit une planification du plan de mise en œuvre (PMO);

SUR PROPOSITION DE monsieur Robert Desharnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard accepte, tel que produit, le rapport annuel des activités incendies municipales 2025 qui sera à présenter au ministère de la Sécurité publique par la MRC de Bécancour.

11 - TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER

11.1

**RÉSOLUTION 7331-02-2026
ACHAT DE LAMES MOBILES POUR LE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité doit acheter les lames mobiles afin que les camions puissent bien déneiger nos routes;

ATTENDU QUE la dernière commande a été faite en décembre 2024 et les lames de ce distributeur (Lame-Mobile) de Transport Guy Hamel, ne fonctionnent uniquement que sur les lames principales des camions municipaux avec fixation à ressorts;

ATTENDU QUE la quantité nécessaire est de 30 lames simples carbure à 335 \$ chacune, et de 20 ajusteurs à 0,35 \$ chacun, pour assurer une quantité en réserve, puis pour se rendre probablement jusqu'à la fin 2027, qu'en un seul transport;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cathy Michel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des lames mobiles et ajusteurs pour un montant de 10 067 \$, plus taxes, et ce, payable à ce distributeur (Lame-Mobile) de Transport Guy Hamel.

ADOPTÉE

11.2

**RÉSOLUTION 7332-02-2026
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ACHAT ET INSTALLATION D'UN
NOUVEAU MOTEUR POUR LE CAMION INTER BLANC**

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité ont décidé de faire l'achat d'un nouveau moteur pour le camion blanc Inter auprès de Charest international et de leur donner le mandat de faire l'installation par la résolution n° 7194, 09-2025;

ATTENDU QUE lorsque le moteur a été installé une pièce connexe au moteur a cédé et a dû être changé ce qui n'était pas prévu dans la soumission de Charest International augmentant la soumission à 7 232.58 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE le montant de la soumission était à 98 303.64 \$, taxes incluses, et qu'en ajoutant la pièce connexe nécessaire au bon fonctionnement du camion, le montant final de la facture s'élève à 106 546.92 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'écart supplémentaire de la dépense autorisée de la précédente résolution d'un montant de 8 243.28 \$, taxes incluses, auprès de Charest International et d'autoriser la directrice générale à payer la facture n° 440161 du montant total de 106 546.92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

11.3

**RÉSOLUTION 7333-02-2026
DÉPENSES POUR LA REMISE EN CONDITION DE FONCTIONNEMENT
OPTIMAL DU CAMION INTER BLANC**

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité ont décidé de faire l'achat d'un nouveau moteur pour le camion blanc Inter auprès de Charest international et de leur donner le mandat de faire l'installation par la résolution n° 7194, 09-2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité désiraient remettre le camion en état de fonctionner pour assurer le déneigement dans le territoire et que Charest International puisse faire les réparations nécessaires en même temps qu'il installait le nouveau moteur;

ATTENDU QUE le camion a été en arrêt pendant plus d'un an et demi, et qu'il fallait qu'il passe l'inspection de conformité pour le remettre sur le chemin;

ATTENDU QUE Charest International a remis sa facture n° 439350 bien détaillée de remise en état qui s'élève à un montant de 28 291.99 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses de remise en état du camion blanc Inter d'un montant de 28 291.99 \$, taxes incluses, et d'autoriser la directrice à payer Charest International ledit montant des réparations réalisées.

ADOPTÉE

11.3 MANDAT DE RÉALISATION DES PLANS FINAUX DE CONCEPTION INCLUANT LES TQC PAR LA FIRME DE SURVEILLANCE STANTEC POUR LE MTMD

Ce point est annulé.

12 – HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point soumis.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 DES PERMIS ÉMIS - JANVIER 2026

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en janvier 2026, un permis d'agrandissement, ainsi qu'un permis de rénovation furent délivrés, dont 2 demandes de permis totalisant 30,00 \$ en coût de permis et d'une valeur de travaux de 48 000,00 \$.

DÉPOSÉE

13.2 RÉSOLUTION 7334-02-2026 NOMINATION D'UN COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté le règlement numéro 40-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que le conseil municipal doit constituer un comité ayant pour mandat :

1. D'étudier les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux;
2. Accepter ou refuser les demandes de certificats d'autorisation de démolition;
3. Fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition.

ATTENDU QUE les séances du comité sont publiques et doivent comprendre une audition publique, lors de laquelle les personnes intéressées peuvent être entendues relativement à une demande d'autorisation de démolition;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE désigner les personnes qui vont siéger comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux en référence au Règlement numéro 40-2023, dont : M. Martin Jacques, conseiller no 2, M. Mario Demers, conseiller no 4, Mme Cathy Michel, conseillère no 6 ainsi que M. Robert Desharnais, conseiller no 3, comme membre suppléant dans l'éventualité qu'un membre principal soit absent ou concerné par une demande.

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE

14.1

RÉSOLUTION 7335-02-2026 MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cathy Michel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard reconnaît officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

ADOPTÉE

14.2

**RÉSOLUTION 7336-02-2026
APPUI À LA MOBILISATION INITIÉE PAR LE RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE VISANT LE MAINTIEN DE LA TARIFICATION
PRÉFÉRENTIELLE DE POSTES CANADA POUR L'ENVOI DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Cathy Michel, **APPUYÉ PAR** monsieur Mario Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

1. **QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;
2. **QUE** la Municipalité reconnaît l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
3. **QUE** la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

4. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightbound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE

14.3

RÉSOLUTION 7337-02-2026
INSCRIPTION D'UNE FORMATION PAR RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU QUE le Réseau Biblio offre une formation gratuite à deux personnes qui s'occupe de la bibliothèque municipale pour les former à bien utiliser le logiciel de prêt de livre;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Mario Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la coordonnatrice de la bibliothèque, madame Lucie Mainville, ainsi que madame Manon Paillé d'assister à la formation offerte par Réseau Biblio, et de payer les frais de kilométrage, puis leurs repas.

ADOPTÉE

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

La période de questions débute à 20h07 et se termine à 20h35.

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 7338-02-2026
LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que cette séance soit levée à 20h36.

Je, Sébastien Demers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2), du Code municipal.

Sébastien Demers
Maire

Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard			
Liste des paiements de janvier 2026			
Nom	Description	Réso autorisation	Montant
RIGIDBNY	Quote-part mensuelle - Ordure et recyclage	7290-12-2025	8 714,58 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective	*	2 305,67 \$
D.A.S.	Fédéral	*	5 641,11 \$
	Provincial		14 063,76 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,46 \$
	Station pompage		81,64 \$
	Garage		51,68 \$
	Station épuration		74,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Hydro	Station pompage	*	1 029,63 \$
	Station d'épuration		945,78 \$
	Garage		2 050,39 \$
	Lumières de rues		343,82 \$
	Bureau		2 916,24 \$
Attrix Technologies Inc.	Frais mensuels - GPS camion	6308-04-2023	36,79 \$
Télus	Cell DG et TP	5362-08-2020	129,55 \$
Cloudli	Téléphonie IP	*	121,11 \$
It Cloud	Sauvegarde en ligne	*	198,27 \$
Bélanger Sauvé Avocat	Frais mensuels	7277-12-2025	114,98 \$
	Frais projet 17714/5	JC	1 183,67 \$
Caisse Desjardins	Remboursement 2026 - Achat bâtiment de la caisse	5158-12-2019	3 777,78 \$
VISA	Mutation	*	12,00 \$
	Poste Canada - Frais d'envoi	*	85,19 \$
	Wix - Site internet	JC	482,87 \$
	Application météo - Déneigement	7240-11-2025	1 724,63 \$
	Poste-Canada - Frais d'envoi	*	21,24 \$
	Poste-Canada - Frais d'envoi	*	95,89 \$
Pétrole Deshaies	Diesel déneigement	*	1 771,36 \$
			3 610,18 \$
Air liquide	Location annuelle cylindre	JC	191,71 \$
Eurofins	Analyse eau potable	*	300,95 \$
	Analyse eau usée		953,43 \$
Fondation BNY	Don pour la campagne 2026	6256-02-2023	373,50 \$
La clef de la galerie	Financement 2026	7284-12-2025	750,00 \$
Moisson Mauricie	Financement 2026	7283-12-2025	432,00 \$
Groupe Symac	Boyau hydraulique réparation camion	JC	301,47 \$
	Roulement à bille pépine		6,89 \$
	Raccord et boyau pépine		156,27 \$
Mun. St-Pierre	Dépenses station chloration - Entente St-Ovide	*	477,95 \$
	Analyse eau potable - Entente St-Ovide		2,17 \$
			970,64 \$
Pétroles Deshaies	Diesel déneigement	*	2 298,70 \$
Revenue QC	Avis de cotisation	*	1 605,72 \$
Avizo Expert-conseil	Mesure débit mètre réseau sanitaire	7174-08-2025	2 655,92 \$
	Avenant # 4 - Plan final	7245-11-2025	2 632,93 \$
Camion Bécancour	Intervention déneigeuse	JC	2 112,67 \$
CCAQ	Alarme biblio période 28-01-26 au 27-01-27	*	186,26 \$

Charest international	Pièce réparation camion à neige	JC	625,05 \$
	Retour frein et manivelle		(296,92) \$
	Roulement et courroie camion à neige		137,84 \$
	Actionneur camion à neige		281,52 \$
Christian Albert	Remboursement achat de peinture sous-sol bureau	JC	87,93 \$
Covris	Essence pick-up	*	58,03 \$
			129,78 \$
Josée Croteau	Remboursement achat étagère pour archivage	JC	367,90 \$
FQM	Formation Élu	7243-11-2025	228,79 \$
	Honoraire projet église	5005-07-2019	477,61 \$
Grimard et fils	Boyau hydraulique pour camion à neige	JC	525,36 \$
Le Sagittaire	Papier, stylos, cartable	JC	339,09 \$
Infotech	Frais d'expédition compte de taxes 2026	JC	49,74 \$
	Formation relevés fiscaux	7309-01-2026	304,69 \$
Info Teck	Renouvellement antivirus	*	241,11 \$
Ito Laila Le François	Versement #2 - Projet église	7207-09-2025	18 329,10 \$
Kalitec	Réparation panneau de vitesse	JC	2 597,27 \$
Annik Lambert	Inscription Cégep au cours	7224-10-2025	400,00 \$
	Achat activité Plaisir d'hiver	7286-12-2025	78,32 \$
BMR	Coin à gypse et composite sous-sol	JC	36,38 \$
	Matériaux rénovation sous-sol exigence assurance		754,48 \$
			700,62 \$
Protection incendie CFS	Entretien annuel des extincteurs municipaux	JC	527,11 \$
Sanivac	Vidange station épuration	7175-08-2025	3 233,27 \$
Sel Frigon	Sel pour déneigement	7294-12-2025	4 652,70 \$
CNESST	Avis de cotisation	*	148,12 \$
École Marie-Sophie	Contribution financière - Concours oratoire 2026	7316-01-2026	100,00 \$
CarQuest	Lave-vitre	JC	57,86 \$
Carrefour familial Manseau	Modification de l'entente camp de jour	7315-01-2026	1 500,00 \$
Michelle Fournier	Remboursement boîte aux lettres	JC	164,39 \$
Les équipements Tousignant	Boyau hydraulique Camoin à neige	JC	166,71 \$
Nordikeau	Assistance station épuration 01-01-26 au 31-01-26	7155-07-2025	2 127,04 \$
Plomberie 1750 Inc.	Changement chauffe-eau et installation biblio	JC	1 517,50 \$
Quadra	Coagulant station épuration	7173-08-2025	3 478,91 \$
Action Progex	Décompte # 22	7295-12-2025	50 338,04 \$
Tourisme Centre-du-Qc	Adhésion 2026	7317-01-2026	208,12 \$
Total des paiements			162 760,27 \$
Total des salaires			26 185,84 \$
Grand total			188 946,11 \$
JANVIER 2025			
SUBVENTIONS			
REÇUES:			
TOTAL SUBVENTIONS REÇUES:			0,00 \$

Total des autres revenus:	Taxes, mutations et autres	13 468,51 \$
RIGIDBNY	Remboursement bacs	932,71 \$

Grand total:	14 401,22 \$
---------------------	---------------------